

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2014
--

Date de convocation : 11 décembre 2014.

Le dix-huit décembre deux mille quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines.

Présents : MM ANDRE, DESMOULINS, GOESSENS, PERDU, POINTIN, SRACZYK, THIEUX, et Mmes COPIGNY, DEBRAY, GREBAUT, LEMAIRE, MARCOLLA, et RIBOULEAU.

Absents : Mme FERRET, M DESMARET.

Ont donné procuration : Mme FERRET à Mme COPIGNY, M DESMARET à M SRACZYK.

Secrétaire de séance : Mme COPIGNY.

Adoption du compte rendu de la séance du 24 novembre 2014.

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal.

Néant

1. Ciné rural : Signature de la convention et désignation des représentants.

Le Conseil,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise M le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'association ciné rural 60
- Désigne ses représentants ainsi qu'il suit :
Administrateur titulaire : Mme Delphine DEBRAY
Administrateur suppléant : M Sébastien ANDRE

2. Décision modificative n°3 au BP communal 2014.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n°3 au BP communal 2014 ainsi qu'il suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
61522 (entretien bâtiments)	+ 30 300 €	74832 (FDTP)	+ 20 000 €
6413 (personnel non titulaire)	+ 6 700 €	6419 (remboursement)	+ 10 000 €
6531 (indemnités)	- 2 000 €	752 (produit location)	+ 3 000 €
022 (dépenses imprévues)	- 2 000 €		
TOTAL	33 000 €		33 000 €

3. Régime indemnitaire du personnel pour 2015.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote les coefficients suivants :

IFTS : Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires.

Grade	Montant annuel de référence	Coefficient (0 à 8)	Nombre d'agents	Crédit global
Rédacteur (à partir de l'échelon 6)	857,82 €	4	1	3 431,28 €

Prime de fonctions et de résultats.

Grade	Montant annuel de référence	Coefficient	Crédit global
Attaché	Part fonctionnelle : 1 750 €	(1 à 6) : 4	7 000 €
	Part résultats individuels : 1 600 €	(0 à 6) : 4	6 400 €

4. Reprise des concessions en état d'abandon

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les premiers procès-verbaux établies le 29 juin 2011 au cimetière communal, constatant l'état d'abandon des concessions,

Vu les seconds procès-verbaux établies le 15 octobre 2014, soit plus de trois ans après les premières constatations,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, qu'aucune inhumation n'a eu lieu dans les dix dernières années et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leur nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions indiquées ci-jointes en état d'abandon.

Questions et informations diverses :

Départ en retraite de Mme Josée LOPES.
Galette des rois des aînés le dimanche 18 janvier à 15h30.
Vœux du Maire aux administrés le 15 janvier à 18h.
Vœux du Maire aux agents et entreprises le 26 janvier à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.